

Carte d'identité : nouvelle procédure

A partir de ce mercredi, les règles de délivrance de carte nationale d'identité changent dans le cadre du plan « Préfectures nouvelle génération ». Les demandes doivent se faire uniquement auprès d'une mairie équipée d'une station biométrique. Quinze communes sont concernées par cette nouvelle procédure en Deux-Sèvres, dont Parthenay. Une procédure prise en charge localement par le service état civil.

Afin de répondre au mieux aux demandes, de limiter les temps d'attente et d'instruire les dossiers dans un délai raisonnable, les usagers sont invités à prendre systématiquement rendez-vous avec le service état civil avant tout déplacement en mairie. Une prise de rendez-vous sera également nécessaire pour venir récupérer la carte d'identité. Aucune demande ne sera prise en compte sans rendez-vous préalable.

Les usagers ont la possibilité de faire une pré-demande sur internet, via le site www.service-public.fr ou auprès de la mairie. Cette pré-demande n'annule pas le rendez-vous à la mairie de Parthenay, mais permet d'accélérer l'instruction du dossier.

Renseignements par téléphone au 05.49.94.03.77, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, ou par mail : accueil-mairie@cc-parthenay-gatine.fr